



BULLETIN

Bulletin d'inscription (vaut bon de commande)

À compléter et retourner à : IEEPI, Parc d'innovation - 1 rue Cassini - 67400 ILLKIRCH
 Tél : 03.88.65.50.29 - Email : ieepi@ieepi.org ou à faxer au 03.69.20.02.39 Bulletin téléchargeable sur : www.ieepi.org

PARTICIPANT

Madame Monsieur _____

Nom : Prénom :
 Société : Fonction :
 Adresse :
 Tél : Email :

RESPONSABLE FORMATION

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Tél : Email :

FACTURATION

> À remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'une autre société

Nom de l'organisme collecteur (ou autre société) :
 Adresse :
 Personne à contacter : Tél : Email :

	Tarif normal 2019	Tarif réduit 2019 ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> MASTER 2 SPII « STRATÉGIE DE LA PI & INNOVATION » <i>De mars à novembre 2019 à Paris (20 jours)</i>	8300 € <input type="checkbox"/>	7600 € <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> CYCLE TT « VALORISATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE » <i>16-17 mai, 25-26 juin, 17-18 septembre, 15-16 octobre et 26-27 novembre 2019 à Paris (10 jours)</i>	5000 € <input type="checkbox"/>	4600 € <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> CYCLE LOGICIELS « PI ET LICENSING DES LOGICIELS » <i>14-15 mars, 3-4 avril, 14-15 mai et 5-6 juin 2019 à Paris (8 jours)</i>	4250 € <input type="checkbox"/>	3900 € <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> FORMATIONS COURTES	1/2 journée 400 € <input type="checkbox"/> 1 jour 650 € <input type="checkbox"/> 2 jours 1250 € <input type="checkbox"/> 3 jours 1795 € <input type="checkbox"/> 5 jours 1995 € <input type="checkbox"/>	595 € <input type="checkbox"/> 1150 € <input type="checkbox"/> 1650 € <input type="checkbox"/> 1850 € <input type="checkbox"/>

Lieu : Date : N° du stage :
 Titre :

TOTAL NET (€) : _____

- Ci-joint un chèque à l'ordre de l'IEEPI Règlement à réception de la facture
- Règlement effectué par un organisme collecteur

⁽¹⁾ Tarif réduit applicable au titre de :
 PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe)
 Université (hors EPST et EPIC)

Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit.
 Se référer à la page 59 « Informations Pratiques » pour les tarifs détaillés.

Les pauses et déjeuner sont offerts (hors « Fondamentaux de l'innovation et de la PI »). Afin de favoriser les échanges entre participants, intervenants et organisateurs, le déjeuner est pris en commun.

Cachet et signature : le signataire a pris connaissance des conditions générales et les accepte.

À :
 Le :
 Nom du signataire :

Bulletin à photocopier pour vous inscrire à plusieurs formations.

CALENDRIER

1^{er} semestre 2019 : janvier à juillet

Mois	Date	Lieu	Code	Thème	Page
JANV.	24 janvier 2019	PARIS	1.7	Brevets et publications : organiser et exploiter la veille	p. 17
	29 janvier 2019	PARIS	2.14	Maîtriser les bases des marques et du design	p. 24
	30 et 31 janvier 2019	PARIS	3.10	Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie	p. 34
FÉVRIER	1er février 2019	PARIS	3.1	Bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations	p. 29
	5 février 2019	PARIS	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14
	7 février 2019	PARIS	1.4	L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets	p. 15
	7 et 8 février 2019	PARIS	2.11	Gérer les procédures administratives brevets	p. 23
	8 février 2019	PARIS	3.16	Maîtriser les contrats marques	p. 37
MARS	6 mars 2019	NEUCHÂTEL	3.18	Best practices of international licensing agreements	p. 38
	12 mars 2019	PARIS	1.3	Le référent PI dans l'entreprise: bonnes pratiques	p. 15
	12 mars 2019	PARIS	2.9	Liberté d'exploitation : techniques et stratégies	p. 22
	14 et 15 mars 2019	PARIS	5.2	Logiciels : aspects techniques et modes de protection	p. 45
	14 mars 2019	PARIS	3.2	Open-innovation et partenariats	p. 30
	18 au 22 mars 2019	STRASBOURG	1.2	Fondamentaux de l'innovation et de la PI	p. 14
	19 mars 2019	PARIS	3.5	Contrats de recherche et développement public / privé	p. 31
	19 mars 2019	PARIS	2.26	Procédure de la demande internationale de brevet PCT : perfectionnement	> web
	21 mars 2019	PARIS	2.23	Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA	p. 29
	21 mars 2019	PARIS	3.11	Term sheet et accords précontractuels	p. 34
	22 mars 2019	PARIS	2.13	Maîtriser les dépenses brevets	p. 24
	22 mars 2019	PARIS	3.8	Techniques de négociation appliquées à la PI	p. 33
	26 mars 2019	PARIS	2.15	Gérer les procédures administratives marques	p. 25
	26 mars 2019	PARIS	2.22	Protéger sa PI en Chine	p. 28
	27 mars 2019	PARIS	4.9	Fiscalité de la propriété industrielle	p. 43
	28 mars 2019	PARIS	2.7	Maîtriser les brevets : bases	p. 21
29 mars 2019	PARIS	2.8	Maîtriser les brevets : approfondissement	p. 21	
29 mars 2019	PARIS	3.18	Best practices of international licensing agreements	p. 38	
AVRIL	2 avril 2019	PARIS	5.9	Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités	p. 49
	2 avril 2019	PARIS	5.7	Blockchain : enjeux PI et juridiques	p. 48
	3 et 4 avril 2019	PARIS	5.3	Licences logicielles : comptabilité et politique PI	p. 46
	4 avril 2019	PARIS	2.6	Modèles d'utilité : un 'Petit brevet' efficace	p. 20
	4 avril 2019	PARIS	3.4	Gérer la PI dans les copropriétés	p. 31
	5 avril 2019	PARIS	3.13	Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques	p. 35
	9 avril 2019	PARIS	2.2	Actualités du droit des brevets	p. 18
	9 avril 2019	PARIS	4.12	Contrefaçon de brevets : agir et réagir	p. 44
11 avril 2019	PARIS	4.5	Audit PI et Due Diligence	p. 41	
MAI	14 mai 2019	PARIS	3.19	Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser	p. 38
	14 et 15 mai 2019	PARIS	5.4	Gérer la PI des logiciels : méthodologie et outils	p. 46
	16 mai 2019	PARIS	4.10	Litige de PI : anticiper et gérer	p. 43
	16 et 17 mai 2019	PARIS	3.7	Valoriser les technologies : bonnes pratiques	p. 32
	17 mai 2019	PARIS	2.19	Intégrer les noms de domaine dans la stratégie de protection	p. 27
	21 mai 2019	PARIS	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14
	21 mai 2019	PARIS	5.8	La PI dans le secteur public	p. 48
	22 au 24 mai 2019	STRASBOURG	1.5	Innovation et Management des connaissances	p. 16
23 mai 2019	PARIS	2.3	Actualités du droit des marques, dessins & modèles	p. 19	
23 et 24 mai 2019	PARIS	5.10	Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection	p. 49	
JUIN	4 juin 2019	PARIS	2.1	Actualités du droit d'auteur et du numérique	p. 18
	5 et 6 juin 2019	PARIS	5.5	Rédiger et négocier les contrats d'exploitation des logiciels	p. 47
	6 et 7 juin 2019	PARIS	1.6	Innover grâce aux brevets	p. 16
	6 juin 2019	PARIS	2.20	Protéger ses inventions à l'international : mettre en œuvre une politique brevet	p. 27
	7 juin 2019	PARIS	2.12	Maîtriser les procédures d'examen des brevets	p. 23
	13 juin 2019	PARIS	2.4	Protéger et vendre le non brevetable	p. 19
	13 juin 2019	PARIS	2.5	Maîtriser les bases du droit d'auteur	p. 20
	14 juin 2019	PARIS	2.16	Gérer un portefeuille de marques	p. 25
	14 juin 2019	PARIS	4.2	Stratégie de PI : bonnes pratiques en entreprise	p. 39
	18 juin 2019	TOULOUSE	5.7	Blockchain : enjeux PI et juridiques	p. 48
	18 juin 2019	PARIS	5.6	Protéger les données personnelles et Big Data	p. 47
	18 juin 2019	PARIS	2.18	Intégrer les dessins et modèles dans la stratégie de protection	p. 26
	19 au 21 juin 2019	STRASBOURG	4.3	Stratégie de PI : organisation et gestion	p. 40
	20 juin 2019	PARIS	2.10	Rédiger efficacement une demande de brevet	p. 22
	20 juin 2019	PARIS	3.14	Maîtriser les contrats brevets : bases	p. 36
	21 juin 2019	PARIS	3.15	Maîtriser les contrats brevets : approfondissement	p. 36
	25 et 26 juin 2019	PARIS	4.7	Évaluation financière et fiscalité du TT	p. 42
25 juin 2019	PARIS	2.17	Défendre ses marques sur internet et les réseaux sociaux	p. 26	
27 juin 2019	PARIS	5.1	Protéger et valoriser les créations logicielles	p. 45	
27 et 28 juin 2019	PARIS	4.1	Piloter la PI dans l'entreprise	p. 39	
28 juin 2019	PARIS	2.21	Brevet unitaire et brevet européen : approche stratégique	p. 28	
JUIL.	2 juillet 2019	PARIS	3.3	Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium	p. 30
	3 juillet 2019	PARIS	1.8	La cartographie brevets : enjeux et outils	p. 17
	4 juillet 2019	PARIS	3.6	Droit de la concurrence applicable aux activités de R&D	p. 32





CALENDRIER

2nd semestre 2019 : septembre à décembre

Mois	Date	Lieu	Thème	Page
SEPTEMBRE	5 septembre 2019	PARIS	Brevets et publications : organiser et exploiter la veille	p. 17
	5 septembre 2019	PARIS	Communication : droit d'auteur et droit à l'image	> web
	10 septembre 2019	PARIS	Conjuguer politique PI et gestion du CIR	> web
	10 septembre 2019	PARIS	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14
	11 septembre 2019	NEUCHÂTEL	Évaluer la qualité des brevets	> web
	12 et 13 septembre 2019	PARIS	Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie	p. 34
	11 au 13 septembre 2019	STRASBOURG	Maîtriser les contrats de protection et de transfert	p. 35
	17 septembre 2019	PARIS	Gérer la PI dans les copropriétés	p. 31
	17 septembre 2019	PARIS	Maîtriser les bases des marques et du design	p. 24
	17 et 18 septembre 2019	PARIS	Maîtriser les contrats de TT	p. 37
	19 septembre 2019	PARIS	Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser	p. 38
	19 septembre 2019	PARIS	Bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations	p. 29
	20 septembre 2019	PARIS	Maîtriser les dépenses brevets	p. 24
	24 septembre 2019	PARIS	Open-innovation et partenariats	p. 30
	24 septembre 2019	PARIS	Stratégie de PI : bonnes pratiques en entreprise	p. 39
	25 septembre 2019	PARIS	Maîtriser les bases du droit d'auteur	p. 20
26 septembre 2019	PARIS	L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets	p. 15	
26 et 27 septembre 2019	PARIS	Gérer les procédures administratives brevets	p. 23	
27 septembre 2019	PARIS	Term sheet et accords précontractuels	p. 34	
OCTOBRE	1er octobre 2019	PARIS	Gérer les procédures administratives marques	p. 25
	1er octobre 2019	PARIS	Contrats de recherche et développement public / privé	p. 31
	3 octobre 2019	MARSEILLE	Protéger les données personnelles et Big Data	p. 47
	3 octobre 2019	PARIS	Litige de PI : anticiper et gérer	p. 43
	3 et 4 octobre 2019	PARIS	Innover grâce aux brevets	p. 16
	4 octobre 2019	PARIS	La PI dans le secteur public	p. 48
	8 octobre 2019	TOULOUSE	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14
	8 octobre 2019	PARIS	Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA	p. 29
	8 octobre 2019	PARIS	Droit de la concurrence applicable aux activités de R&D	p. 32
	10 octobre 2019	PARIS	Protéger et vendre le non brevetable	p. 19
	10 octobre 2019	PARIS	Maîtriser les contrats brevets : bases	p. 36
	11 octobre 2019	PARIS	Maîtriser les contrats brevets : approfondissement	p. 36
	11 octobre 2019	PARIS	Modèles d'utilité : un 'Petit brevet' efficace	p. 20
	15 octobre 2019	PARIS	Protéger les données personnelles et Big Data	p. 47
	15 et 16 octobre 2019	PARIS	Négocier les contrats de TT avec succès	p. 33
	16 au 18 octobre 2019	STRASBOURG	Audit économique et évaluation des droits de PI	p. 42
	17 octobre 2019	PARIS	La cartographie brevets : enjeux et outils	p. 17
	17 octobre 2019	PARIS	Le référent PI dans l'entreprise : bonnes pratiques	p. 15
	18 octobre 2019	PARIS	Rédiger efficacement une demande de brevet	p. 22
	22 octobre 2019	PARIS	Évaluer la qualité des brevets	> web
22 octobre 2019	PARIS	Défendre ses marques sur internet et les réseaux sociaux	p. 26	
24 octobre 2019	PARIS	Protéger sa PI en Chine	p. 28	
25 octobre 2019	PARIS	Audit PI et Due Diligence	p. 41	
NOVEMBRE	5 novembre 2019	PARIS	Gérer un portefeuille de marques	p. 25
	5 novembre 2019	PARIS	Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités	p. 49
	7 novembre 2019	PARIS	Liberté d'exploitation : techniques et stratégies	p. 22
	7 novembre 2019	PARIS	Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques	p. 35
	8 novembre 2019	PARIS	Intégrer les noms de domaine dans la stratégie de protection	p. 27
	8 novembre 2019	PARIS	Blockchain : enjeux PI et juridiques	p. 48
	14 novembre 2019	PARIS	Maîtriser les contrats marques	p. 37
	14 novembre 2019	PARIS	Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium	p. 30
	15 novembre 2019	PARIS	Maîtriser les procédures d'examen des brevets	p. 23
	15 novembre 2019	PARIS	Stratégies de PI dans les pays émergents	> web
	19 novembre 2019	PARIS	Brevet unitaire et brevet européen : approche stratégique	p. 28
	19 novembre 2019	PARIS	Maîtriser les brevets : bases	p. 21
	20 novembre 2019	PARIS	Maîtriser les brevets : approfondissement	p. 21
	20 au 22 novembre 2019	STRASBOURG	Litige de PI : stratégies judiciaires et aspects économiques	p. 44
	21 novembre 2019	PARIS	Techniques de négociation appliquées à la PI	p. 33
	22 novembre 2019	PARIS	Best practices of international licensing agreements	p. 38
	22 novembre 2019	PARIS	Protéger ses inventions à l'international : mettre en œuvre une politique brevet	p. 27
	26 novembre 2019	TOULOUSE	Gérer la PI dans les copropriétés	p. 31
	26 novembre 2019	PARIS	Intégrer les dessins et modèles dans la stratégie de protection	p. 26
26 et 27 novembre 2019	PARIS	Gérer le suivi du TT en pratique	p. 40	
27 novembre 2019	NEUCHÂTEL	Protéger sa PI en Chine	p. 28	
27 novembre 2019	MONTPELLIER	Gérer la PI dans les copropriétés	p. 31	
28 novembre 2019	PARIS	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 14	
28 et 29 novembre 2019	PARIS	Piloter la PI dans l'entreprise	p. 39	
29 novembre 2019	PARIS	Procédure de la demande internationale de brevet PCT : perfectionnement	> web	
DÉC.	3 décembre 2019	PARIS	Protéger et valoriser les créations logicielles	p. 45
	3 et 4 décembre 2019	PARIS	Évaluation financière des droits de PI	p. 41
	5 décembre 2019	PARIS	Fiscalité de la propriété industrielle	p. 43
	5 et 6 décembre 2019	PARIS	Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection	p. 49
	6 décembre 2019	PARIS	Contrefaçon de brevets : agir et réagir	p. 44

CONDITIONS

Conditions générales

MODALITÉS PRATIQUES

Les lieu et horaires du stage sont précisés sur votre convocation. En principe, les formations se déroulent de 9h à 17h30, soit 7 heures par jour.

L'IEEPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants cités et d'apporter les modifications utiles au programme. En cas de besoin, des sessions peuvent être ajoutées ou déplacées.

Le stagiaire reçoit une attestation de formation dans les jours suivant la fin de la session.

ANNULATION

Toute annulation doit être confirmée par écrit. Les frais d'annulation sont les suivants :

- Plus de 14 jours calendaires avant le début de la formation : 90€ de frais administratifs seront facturés.
- Entre 14 jours calendaires et 3 jours calendaires avant le début de la formation : 50% des frais de formation seront facturés.
- Moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation : les frais d'inscription seront facturés en totalité.

Cependant un remplacement par un collègue peut être effectué sous conditions (nous contacter).

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, l'IEEPI se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

DROIT APPLICABLE

En cas de différend entre les parties sur l'exécution de cette convention, une procédure de règlement à l'amiable sera mise en œuvre.

En cas de litige, les juridictions dont dépend le siège de l'IEEPI seront seules compétentes pour connaître du litige.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'IEEPI s'engage à respecter vos données personnelles et a engagé un processus de mise en conformité.

Vos données ne sont ni traitées, ni commercialisées, ni partagées à des tiers. Vos données sont utilisées pour le traitement administratif d'inscription à nos formations, la réalisation de la prestation de formation et l'envoi de courriers postaux ou électroniques de professionnel à professionnel.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent : nous contacter.

INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin situé au recto, dûment rempli et signé.

L'IEEPI est un organisme de formation enregistré sous le numéro : 42 67 03528 67. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Chaque inscription fait l'objet d'une confirmation écrite puis d'une convention de formation adressées au responsable de l'inscription. Un exemplaire signé de cette convention doit impérativement être retourné à l'IEEPI avant le début de la formation.

Environ 15 jours avant le début de la session, une convocation est adressée au participant mentionnant intitulé, date et lieu de formation.

A l'issue de chaque stage, une attestation de présence est adressée au responsable de l'inscription.

TARIFS

Tous nos tarifs indiqués sont nets. L'IEEPI n'est pas assujéti à la TVA. Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité. De plus, le nombre de places par formation étant limité, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre pour vous inscrire.

Les frais de pause et de restauration sont offerts (hors Semaine des fondamentaux).

Un tarif réduit est applicable, sous conditions, aux PME (moins de 250 employés) et aux Universités (hors EPST et EPIC).

Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit. Nous contacter pour toute précision.

PAIEMENT

Le règlement du prix de formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, à l'ordre de l'IEEPI. Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures entrainera de plein droit mise en compte d'intérêts de retard au taux BCE + 10pts, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 €, conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont vous dépendez, avant le début de la formation. Vous devez nous l'indiquer au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui nous est retourné signé. En cas de défaut de paiement ou de prise en charge partielle de votre OPCA, les frais de formation impayés vous seront directement facturés. Si l'accord de prise en charge de votre OPCA ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée.

Tant que les frais d'inscription n'auront pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, l'IEEPI se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

SIRET : 483 041 117 00019

N° d'organisme de formation : 42 67 03528 67 (ne vaut pas agrément)

